



# Bulletin d'information

## Mot du maire

Chères citoyennes, chers citoyens,

Jamais nous n'avons vécu une situation sanitaire aussi contraignante et jamais nos libertés individuelles n'ont été aussi restreintes. Malgré ce contexte peu rassurant et faisant suite aux décisions draconiennes du Conseil fédéral relayées par le Gouvernement jurassien, la population s'est adaptée très rapidement et nous avons ainsi évité le pire.

Il convient de remercier toutes les personnes qui ont de près ou de loin contribué à soigner les malades, à assurer notre alimentation ou maintenu le bon fonctionnement des infrastructures et institutions.

Je désirerais aussi féliciter toute la population de Develier pour avoir compris l'enjeu et suivi les instructions et les recommandations de façon exemplaire et solidaire.

La situation économique mise à mal par cet arrêt brutal nous met devant un défi tout aussi inédit. La décrue du nombre de contaminés nous permet de considérer une reprise des activités économiques et politiques. De plus, le Gouvernement Jurassien a autorisé la tenue des assemblées communales à partir du 25 mai 2020, moyennant le respect des mesures d'hygiène en vigueur. Ainsi, nous sommes en mesure d'organiser l'Assemblée communale concernant le projet « Protection contre les crues et revitalisation des ruisseaux (PROVITA) ».

Cette Assemblée fait partie d'une stratégie participative qui a débuté en automne 2019 avec les propriétaires directement impactés par les travaux, les commissions communales ainsi que les instances cantonales. À la suite de cette information, un vote populaire sera organisé pour le 5 juillet 2020. Le matériel de vote contiendra une plaquette explicative assurant le meilleur niveau d'information des citoyennes et citoyens.

Aux abords d'une crise économique, cet important projet local, qui peut compter sur des subventions fédérales et cantonales, assurera une quantité de travail très importante aux entreprises ces prochaines années.

Pour terminer, je peux vous annoncer que les comptes 2019 bouclent avec un excellent résultat qui nous a permis d'effectuer des amortissements extraordinaires ainsi que de constituer une réserve pour déficit budgétaire à venir.

En vous souhaitant un tout bel été, prenez bien soin de vous.

Gabriel M. Chappuis, maire

# Assemblée communale

Une Assemblée communale ordinaire est convoquée pour le **lundi 15 juin 2020, à 19h30, à la halle de gymnastique de l'école.**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 16 décembre 2019 publié sur le site internet de la Commune ;
2. Présentation des comptes 2019 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts de budgets, décisions ;
3. Information sur le projet de « Protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau (PROVITA) » ;
4. Divers.

Selon les recommandations du Délégué aux affaires communales, l'Assemblée doit se tenir dans le respect des recommandations de l'Office fédéral de la santé publique avec pour conséquence que le nombre de places pourrait être limité selon l'affluence. C'est pour cette raison que cette Assemblée est organisée à la halle de gymnastique de l'école. Les Autorités communales prendront toutes les mesures afin de respecter les règles d'hygiène en vigueur.

## Information sur les points de l'ordre du jour

**Présentation des comptes 2019 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts de budgets, décisions**

Compte de fonctionnement	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1. Autorités, administration générale	646'363.86	234'251.70	681'150.00	299'400.00	678'518.51	318'886.25
2. Travaux publics, plans de zones, communications	419'225.94	214'416.40	478'580.00	203'800.00	489'866.20	261'130.60
3. Affaires juridiques, police, affaires militaires, Pci	429'12.20	17'455.35	40'800.00	17'400.00	37'592.85	18'875.65
4. Hygiène publique	135.30	0.00	140.00	0.00	138.50	0.00
5. Instruction, formation, culture, sport	1'894'132.90	56'864.40	1'965'600.00	77'700.00	1'894'511.65	79'970.15
6. Aide sociale et santé publique	1'433'248.40	470'685.60	1'431'100.00	499'300.00	1'361'160.25	535'508.40
7. Economie publique	32'845.15	1'135.10	47'100.00	1'200.00	32'026.35	1'276.50
8. Finances	1'128'922.45	291'001.57	354'100.00	173'200.00	806'677.65	479'143.09
9. Impositions	239'373.65	4'635'120.60	248'300.00	3'849'200.00	387'008.10	4'016'929.95
	<b>5'837'159.85</b>	<b>5'920'930.72</b>	<b>5'246'870.00</b>	<b>5'121'200.00</b>	<b>5'687'500.06</b>	<b>5'711'720.59</b>
<b>Perte</b>				<b>125'670.00</b>		
<b>Bénéfice</b>	<b>83'770.87</b>				<b>24'220.53</b>	

  

Services communaux	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Enlèvement des ordures	155'763.15	155'763.15	141'950.00	141'950.00	153'577.00	153'577.00
Inhumations	8'703.90	0.00	12'650.00	0.00	17'682.50	0.00
Service d'incendie et de secours	55'355.90	55'355.90	58'000.00	58'000.00	52'872.40	52'872.38
Canalisations et installations d'épuration	145'852.00	145'852.00	114'700.00	114'700.00	158'703.15	158'703.15
Service des eaux	304'873.20	304'873.20	293'000.00	293'000.00	304'893.59	304'893.59
Service électrique	1'650'668.80	1'650'668.80	1'671'500.00	1'671'500.00	1'748'146.85	1'748'146.85
	<b>2'321'216.95</b>	<b>2'312'513.05</b>	<b>2'291'800.00</b>	<b>2'279'150.00</b>	<b>2'435'875.49</b>	<b>2'418'192.97</b>
<b>Perte</b>		<b>8'703.90</b>		<b>12'650.00</b>		<b>17'682.52</b>

  

Récapitulation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Compte de fonctionnement	5'837'159.85	5'920'930.72	5'246'870.00	5'121'200.00	5'687'500.06	5'711'720.59
Services communaux	2'321'216.95	2'312'513.05	2'291'800.00	2'279'150.00	2'435'875.49	2'418'192.97
	<b>8'158'376.80</b>	<b>8'233'443.77</b>	<b>7'538'670.00</b>	<b>7'400'350.00</b>	<b>8'123'375.55</b>	<b>8'129'913.56</b>
<b>Perte</b>				<b>138'320.00</b>		
<b>Bénéfice</b>	<b>75'066.97</b>				<b>6'538.01</b>	

## Information sur les points de l'ordre du jour

### Information sur le projet de « Protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau (PROVITA) »

Le village de Develier a subi d'importantes inondations ces dernières décennies. Ces événements traumatisants ont incité les Autorités communales à étudier un projet de protection contre les crues et de revitalisation des cours d'eau. Elles se doivent également de répondre à la Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau ainsi qu'à la Loi cantonale sur la gestion des eaux qui obligent les communes jurassiennes à élaborer un plan d'entretien des cours d'eau et à protéger la population contre les dangers naturels. Ce plan doit permettre une protection constante et durable contre les crues ainsi qu'un entretien respectant les équilibres et la dynamique des écosystèmes aquatiques.



Les ruisseaux de la Fenatte, la Betteratte et la Golatte, qui convergent vers celui de la Pran, provoquent régulièrement des inondations dans le village de Develier.

Fort de ce constat, un groupement de bureaux pluridisciplinaires a réalisé les études nécessaires afin de présenter un rapport technique qui détermine les enjeux, les objectifs sécuritaires et environnementaux à atteindre et définit un ensemble de mesures à mettre en œuvre dans le projet d'exécution.

Selon le Règlement d'organisation en vigueur, le Conseil communal a l'obligation de présenter ce projet à la population avant le scrutin communal qui aura lieu le dimanche 5 juillet 2020.

## Conteneurs semi-enterrés

Le Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs (SEOD) a déposé publiquement la demande de permis de construire pour la pose de dix conteneurs semi-enterrés pour ordures ménagères type Molok® répartis sur sept parcelles du territoire communal. Le dépôt public court jusqu'au 29 juin 2020.

Jusqu'à cette date, les documents et les plans peuvent être consultés au Secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.



Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et dûment motivées, seront adressées par lettre recommandée au Secrétariat communal jusqu'au 29 juin 2020.

## Agenda des manifestations

### Assemblée communale

Lundi 15 juin, 19h30, salle de gymnastique de l'école primaire.

### Votation communale

Dimanche 5 juillet de 10h00 à 12h00, bureau communal.

## Remplissage des piscines

Avec l'arrivée des beaux jours, nous rappelons aux propriétaires de piscine (enterrée ou hors-sol) qu'ils doivent **impérativement** prendre contact avec Monsieur Johann Stalder au 079 235 43 96, responsable du Service des eaux, **avant** le remplissage de leur bassin. Ceci dans le but de planifier les prélèvements et d'éviter que le niveau du réservoir n'atteigne un seuil critique.



## Déchetterie GoTri

La déchetterie GoTri sera à nouveau ouverte le samedi de 09h00 à 12h00 à partir du 6 juin 2020. Dès cette date, les heures d'ouverture seront les suivantes :



- Du lundi au vendredi : 09h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00
- Samedi : 09h00 - 12h00

## Horaire d'ouverture des guichets et fermeture estivale

En raison de la pandémie liée à la Covid-19, les heures d'ouverture des guichets de l'administration communale ont été adaptées. **Jusqu'au vendredi 17 juillet 2020**, les guichets seront accessibles du lundi au vendredi de 11h00 à 12h00 et de 16h00 à 17h00.

Pendant la période estivale, les heures d'ouverture seront les suivantes :

- **Du lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet et du lundi 3 août au vendredi 7 août 2020**, les guichets seront ouverts uniquement du 11h00 à 12h00.
- **Les bureaux de l'administration seront fermés du lundi 27 juillet au vendredi 31 juillet 2020.**

Dès le lundi 10 août, l'horaire normal sera à nouveau en vigueur :

Lundi :	11h00 - 12h00 et 16h00 - 17h00	Jeudi :	11h00 - 12h00 et 16h00 - 19h00
Mardi :	11h00 - 14h00	Vendredi et veilles de fêtes :	11h00 - 12h00 - Fermé l'après-midi
Mercredi :	11h00 - 12h00 et 16h00 - 17h00		

Les Autorités communales vous remercient de votre compréhension et vous souhaitent à toutes et tous un bel été ensoleillé !